

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

N° M21- 080500

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2027 Société : AN 814

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : JADOUAL mohamed

Date de naissance :

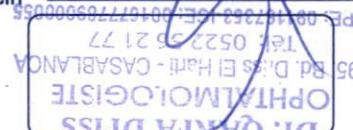
Adresse :

Tél. : 0667931671

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/05/2022

Nom et prénom du malade : ELMOURABIT Fatima

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : Ucc + C Rf f

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : ml

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

#### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/05/2018	ANAMIE		3000	DRS MEDIOPOLIS

## ~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

**Cachet du Pharmacien  
et du Fournisseur**

rate.

### **Montant de la Facture**

۱۷۹۰

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE RAHIMI Opticien Optométriste Jamila 3 rue 26 N°12, Sbata Casablanca. 0522 599 685	24/10/2022					1800,00

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

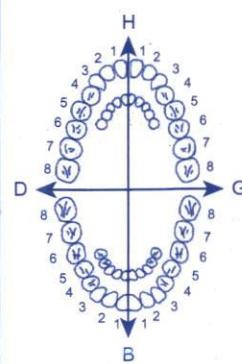
O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## **DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

www.scholarlypublications.com



**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Steripharma

RPV: 57,90 dh

RFA Driss

A utiliser avant : Lot n°

OPHTALMOLOGISTE

07/2024

CHIRURGIE DES YEUX

30/2098

GLAUCOME.STRABISME.

VOIES LACRIMALES.LASER.ANGIOPGRAPHIE



الدكتور القرفة إدريس

أخصائي أمراض وجراحة العيون  
الجلالة - الزرقاء - مسالك الدموع

أنجيوغرافيا - الليزر

Casablanca, le

29/05/2024  
الدار البيضاء، في

B2 El Gouarabit  
Satmee

(S.V.)

06/05/2024

allergo anod, 3

mix 2/3

N.P.E: 091167353-106: 0522 56 21 7  
Té: 0522 56 21 7  
295, Bd. Driss El Harti - CASABLANCA  
OPTICAL OPTICISTE  
Dr. QARFA Driss

Traitemen t à ne pas interrompre jusqu'au prochain contrôle dans :

295. شارع إدريس الحارتي - الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف: 77 21 56 22 05

295, Bd Driss El Harti - 1 er étage - Casablanca - 05 22 56 21 77

# OPTIQUE RAHIMI

Facture N° :	0067/22
Fait à casa le :	24/05/2022
A Mr :	EL MOURABIT FATIMA
Docteur :	QARFA DRISS

N° de la nomenclature correspondante à la prescription

	Loin	Prés	DF
OD			522
OG			522

Fournitures

		Prix
Monture	1 MONTURE OPTIQUE	800
Verres	2V PRG ORG BLU	1000



095030250

CORRECTION		
OD	OG	ADD
+0,25(+0,75a155)	-1,0a120	3

TOTALE	1800	DH	espece
--------	------	----	--------

INPE:095030250

CACHET ET SIGNATURE
<b>OPTIQUE RAHIMI</b>
Opticien Optométriste
Jamila 3 rue 26 N°12, Sbata Casablanca - 0522 599 685

**Dr. QARFA Driss**

OPHTHALMOLOGISTE  
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX  
CATARACTE.GLAUCOME STRABISME.  
VOIES LACRYMALES.LASER.ANGIOPGRAPHIE



**الدكتور القرفة إدريس**

أخصائي أمراض وجراحة العيون  
الجلالة - الزرقاء - مسالك الدموع

أنجيوغرافيا - الليزر

Casablanca, le \_\_\_\_\_

دار البيضاء. في \_\_\_\_\_

*20/07/2022*

**OPTIQUE RAHIMI**  
Opticien Optométriste  
Jamila 3 rue 26 N°12, Sbata  
Casablanca. 0522 599 685

B Ec Tonant

fabrice jeeq  
hassan

ned = +0269716155

ned = -4002120

WR (00000)

ned 6 = +310  
Traitement à ne pas interrompre jusqu'au prochain control dans :

295. شارع إدريس الحارتي - الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 56 21 77

295, Bd Driss El Harti - 1 er étage - Casablanca - 05 22 56 21 77

INPI: 091673514C / 016777899  
295, Bd Driss El Harti - Casablanca  
OPHTHALMOLOGISTE  
Dr. QARFA DRIS